



Montreuil, le 14/09/2023

GT DU 14 SEPTEMBRE 2023

# Promotion, Mobilité, LDG

## Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) ☎ : 01.55.82.80.80  
Suivez-nous sur facebook ou twitter : [@cgt.fnpub](https://www.facebook.com/cgt.fnpub) (Syndicat National CGT Finances Publiques) [@cgt\\_fnpub](https://www.instagram.com/cgt_fnpub) (CGT Finances Publiques)

Cette année devrait voir la mise en place de toutes les règles de mutation modifiées dont nous discutons depuis deux ans. Deux ans retard donc dûs à des problèmes de déploiement de Mouv RH. L'occasion pour nous de vous rappeler qu'en matière de développement informatique il faut savoir prendre son temps et être sûr de soit avant de se lancer dans de grandes réformes, le déploiement chaotique de GMBI cette année en est une autre illustration. Mais nous ne sommes pas sûr quand dans la course à la réforme à laquelle se livre la DGFIP depuis de trop nombreuses années, elle puisse apprendre de ses erreurs et se montrer plus prudente dans la mise en place de ses changements.

Si nous avons pu constater que Mouv RH était cette fois-ci opérationnel à priori avec les affectations des contrôleurs et des inspecteurs qui se sont faites dessus. Nous avons pu voir aussi que ce que nous avons dénoncé dans vos nouvelles règles notamment la suppression de certaines priorités avaient bien engendré de la colère et de l'incompréhension de la part des agents qui en ont été victimes. C'est particulièrement vrai pour le rapprochement de concubins et familial pour les parents isolés. Est-il nécessaire de vous dire que les principales bénéficiaires de cette priorité parents isolés étaient des femmes et que ce changement de règle est bien à contre courant d'une administration qui a entrepris de faire de larges efforts dans la lutte contre les inégalités Femme-Homme ?

Mise en place de nouvelles règles de gestion et même proposition de nouveaux critères subsidiaires mais pour combien de temps et surtout pour combien de postes et d'agents ? En effet vous introduisez cette année encore plus de postes au choix pour toutes les catégories. Vous avez même supprimé des LDG le fait que le tableau de mutation constituait le mode privilégié de mutation des catégories A, B et C cela veut tout dire sur vos intentions à terme.

**Pour la CGT Finances Publiques** plus de postes au choix c'est plus d'arbitraire, plus de collègues dans l'incapacité de rejoindre leur département d'origine, plus d'agents enfermés dans une filière ou un type de poste, Mais aussi plus d'agents qui en fonction de critère de sexe ou d'âge seront dans l'incapacité d'obtenir le poste souhaité.

Nous avons pu voir le taux de satisfaction que vous affichez dans votre bilan des mutations de l'année précédente il a progressé tout comme le taux de vacance des départements pour chaque catégorie. **Pour la CGT Finances Publiques** il est difficile de dissocier les deux et ce taux de satisfaction n'est que la conséquence de ce nombre de chaises vides. Si les agents sont contents de voir arrivés de nouveaux collègues ils sont aussi la plupart du temps inquiet en se disant que ce nombre d'arrivées ne couvre que très rarement le nombre de départ et que cela va engendrer fatalement une augmentation de la charge de travail.

**La CGT Finances Publiques** est aussi très inquiète du faible taux de satisfaction du mouvement de mutation des agents techniques. Vous organisez la disparition de leurs fonctions, et même l'absence totale dans certains départements de postes d'agents techniques. Vous déterminez donc l'impossibilité pour la plupart des agents techniques à bénéficier d'une quelconque mobilité choisie. Il devient pourtant plus que nécessaire de trouver des solutions pour ces agents afin de leur permettre de rejoindre les départements qu'ils demandent depuis trop longtemps, pour certains.



Concernant la transparence que vous prétendez afficher **la CGT Finances Publiques** dénonce que celle-ci ne s'applique de manière très sommaire qu'au niveau du mouvement national et se révèle inexistante au niveau local aboutissant à priver les collègues de toute possibilité de recours au niveau local. Nous sommes contre les Lignes Directrices de Gestion de la Fonction Publique qui sont une restriction des droits des agents. Et nous nous opposons d'autant plus à la lecture partielle que vous en faites qui leur est défavorable.

Puisque nous sommes aussi là pour parler de promotions une question concernant les affectations des stagiaires, nous ne comprenons pas pourquoi les règles de gestion établies dans le cadre de la mobilité ne s'applique pas pleinement aux affectations des stagiaires. **Pour la CGT Finances Publiques** ils devraient en bénéficier pour être affecté au mieux.

Concernant les promotions toujours Nous sommes dans l'incompréhension de la différence de traitement qui serait faite entre les stagiaires B et les A originaire des Collectivités Outre-mer.

D'après nos informations les A auraient la possibilité de candidater en tant que CCIM sur leur COM d'origine ce dont nous nous félicitons mais pas les B. **Pour la CGT Finances Publiques** cette différence de traitement est totalement injuste et nous demandons que la même possibilité soit offerte aux B dès le prochain mouvement HM.

**La CGT Finances Publiques continue de demander l'abrogation des Lignes Directrices de Gestion et revendique un tout autre mode de gestion des mutations.**

**La CGT Finances Publiques revendique notamment :**

- un mouvement de mutation général et un mouvement complémentaire qui permette d'examiner les postes laissés vacants
- un mouvement spécifique pour examiner les postes difficiles à pourvoir
- une affectation la plus fine possible dès le mouvement national
- le retour de Commission administrative paritaire pour assurer une vraie transparence et examiner les dossiers de collègues en situation particulière.